LES ACTIVITES SOCIALES ET CULTURELLES DU CSE

Durée : 1 jour (7 h)

Présentation et tour de table (9h-9h30)

- **1ÈRE PARTIE (9H30-13H00)**

Les moyens financiers

> Subvention et fonctionnement, mode de calcul, mode de gestion
> Manifestations exceptionnelles, autres

Gestion des activités sociales et culturelles

> Les éventuels notions ; assujettissements aux cotisations sociales
> Périmètre des bénéficiaires :
- Salariés,
- Famille
- Identification et définition
- Festivités, rencontres, sorties, voyages
- Bons d'achats, chèques vacances, cadeaux,
- Activités culturelles, loisires
- Colonies, stages enfants
- Dons, prêts

- **2ÈME PARTIE (14H-16H30)**

Participation des salariés

> Identique
> Modulées
> Plafonnée

Les rapports avec l'administration et la responsabilité des élus

> Contrôle Urssaf
> Responsabilité de la personne morale du CSE et responsabilité de ses membres

Conclusion et questions diverses (16h30-17h)

OBJECTIFS :
- Moyens financiers
- Gestion des activités sociales et culturelles
- Participation des salariés
- Les comptes du CSE
- Les risques et responsabilité des élus du CSE

MOYENS PÉDAGOGIQUES :
- Powerpoint élaboré afin de faciliter la compréhension
- Etudes de cas concrets
- Recours au vidéoprojecteur
- Support de formation envoyé à chaque stagiaire

PUBLIC VISÉ :
- Tous les représentants du personnel

PRÉREQUIS :
- Aucun